

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

iologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

ladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

61759

Déclaration de Maladie : N° S19-0003560

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 12806 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Chahlot Md. del Nekha Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : 654.8840

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 22/07/2011

Nom et prénom du malade : Chahlot ALIM

Lien de parenté : Fille/mère Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Appétion Oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22/07/2021	S		300	J. ZAHM Hôpital Mologos Papillons OAS Casablanca IQUE DE CASA 5 71 71 71 25 1

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMACIE CHATEA Résidence Château Potissement ethoven Harchouira - Témara Plage TEL : 05.37.74.49.75	22.1.21	354,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
1136600			

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPTIQUE NICEENNE 202, Bd. Ibn Sina - Hay El Hana 20.200 - CASABLANCA Tél: 05 22 94 68 00 INPE 05015988	05/08/2013	0	0	0	0	0

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

OPHTALMO CLINIQUE
DE CASABLANCA



مصحة العيون
للهار البيضاء

Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact



74720

Casablanca le :
22 janvier 2021

CHALLOT Abdelhakim

NAABAK

1 goutte 4 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 1 Mois

135,00 x 2
EOLE DUAL

1 goutte 4 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 2 Mois

354,00



PHARMACIE CHATEA
39, Résidence Chatea Loutissement
Beethoven Marhoura - Témara Plage
Tél : 05.37.74.49.75

Docteur
J. ZALM
Ophtalmologiste



Urgence 24/24

Sarl au Capital de 1 200 000,00 MAD - 13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca

Tél. (LG) : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 - Web : www.occ.ma

RC : 416933 - I.F : 1051442 - T.P : 34788018 - C.N.S.S. : 6448395 - I.C.E. : 002077199000057



Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact



74720

Casablanca le :
22 janvier 2021

CHALLOT Abdelhakim

Monture + verres correcteurs progressifs

Organiques Antireflets multi-couches, Transition, Filtre anti-lumière bleue

VL : OD = - 2.75 (- 0.50 à 70°)

OG = - 3.00 (- 0.50 à 100°)

VP : ODG = Add : + 2.25

OPTIQUE AVICENNE
202, Bld Ibn Sina - Hay EL Hara
20200 - CASABLANCA
Tél: 0522 94 68 00
INPE
095015988

Docteur
I.ZAIM
Ophthalmologiste

Urgence 24/24

Sarl au Capital de 1 200 000,00 MAD - 13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca

Tél. (LG) : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 - Web : www.occ.ma

RC : 416933 - I.F : 1051442 - T.P : 34788018 - C.N.S.S. : 6448395 - I.C.E. : 002077199000057



~~OPTIQ'AVICENNE~~
202, Bd. Ibn Sina - Hay EL Hana
20.200 - CASABLANCA

Tél. 05 22 94 68 00
INPI 095015988
OPTICIENNE - OPTOMÉTRISTE
ADAPTATION DE LENTILLES
DE CONTACT

FACTURE N° 000889

Casablanca, le : 25/02/2021

M : CH ALLOT Aldehakim.

QUANTITÉ	DÉSIGNATIONS	MONTANT
01	Ors de Zain du 22/01/2021	
01	Occlusion A1	1250,
02	Verre Progressif Syncrolle 2 Pans Anti-reflet Antivir. 1.61 Zerostar à 65/80.	
01	432	3795,
06	432	3795,
Arrêtée La présente facture à la somme de		Montant T.T.C
<i>Soixante huit mille huit cent quarante DHS -</i>		88401